



VENTILATIONS : AGENTS EN DANGER !

La CGT, en tant que première organisation syndicale de la ville de Paris, a toujours considéré la santé et la sécurité des agents comme sa priorité numéro une. Dans nos établissements de la DJS, et notamment les locaux à pollution spécifique telles que les piscines, le sujet sanitaire principal concerne les ventilations de nos locaux ! Par leurs dysfonctionnements, et par la pollution aux chloramines et autres que nous subissons, elles entraînent à court terme des nausées, maux de tête, irritations des yeux et du nez; à long terme, il est là question de maladies professionnelles permanentes et réduction de l'espérance de vie !

Nous avons exigé à la maire de Paris par mise en demeure fin novembre la communication des dossiers réglementaires imposés par l'arrêté du 8 octobre 1987 relatif au contrôle périodique des installations d'aération et d'assainissement des locaux de travail. Celui-ci impose à l'employeur l'obligation de tenir à jour deux dossiers, l'un contenant les valeurs de base (dossier de l'installation) et l'autre concernant les examens périodiques (dossier de maintenance).

Quelle ne fut pas notre surprise lorsque la DJS nous a indiqué ne pas disposer des dossiers réglementaires, et ne pas avoir en temps et en heure effectué les contrôles de maintenance des établissements ! Nous n'avons reçu qu'un contrôle souvent parcellaire réalisé en début d'année concernant 15 piscines uniquement sur les plus de 30 existantes (résumé au dos) !

Les résultats de ces analyses sont au delà de nos pires craintes, c'est simple : la situation est catastrophique ! Sur les 824 points de contrôles réalisés dans ces documents, 519 présentent une anomalie sévère (ex: absence totale d'apport d'air neuf, ou d'air tout court !) soit 63% ! Pire, 100% de ces établissements présentent des anomalies graves concernant les locaux du personnel ! En pleine crise sanitaire du COVID-19, les agents ont donc été mis en danger par la mise à disposition de locaux sans apport d'air neuf ou non ventilés du tout ! Concernant les bassins, 4 piscines sont en dehors des clous (Auteuil, Bassin Cler, Dunois et Dauvin) et doivent immédiatement réduire drastiquement leurs FMI ! Quelle honte de nous faire travailler dans de telles conditions, et surtout, quelles « surprises » nous réservent les centaines d'autres piscines, gymnases, bains-douches et autres centres d'animation non contrôlés ? Quelle infamie, quel scandale !

La CGT par le biais de ses élus CHSCT a dès aujourd'hui exercé des droits d'alerte entraînant des enquêtes CHSCT en inscrivant ces 15 piscines dans le registre des dangers graves et imminents et exige dès janvier la tenue d'un CHSCT exceptionnel sur cette question. La DJS, en lien avec la STEGC, devra nous y présenter des explications sur un tel manque de conformité, un état des lieux plus général sur les contrôles à venir et surtout un plan de sortie de crise rapide ! Faute de quoi, nous serons contraints de demander la fermeture de ces établissements et la mise en sécurité des agents y exerçant.



RÉSUMÉ DES RAPPORTS DE VENTILATION DE 15 PISCINES PARISIENNES

	Nombre de contrôles	Nombre d'anomalies dont contrôles impossibles	Pourcentage d'anomalies	Bassins concernés par les anomalies	Locaux du personnels concernés par les anomalies	FMI maximum indiquée par le bureau d'analyses
Alfred Nakache	33	18	54,55		X	343
Auriol	11	4	36,36	?	?	290
Auteuil	40	28	70,00	X	X	100
Bassin Cler	9	8	88,89	X	X	22
Cour des lions	76	56	73,68		X	455
Dunois	65	27	41,54	X	X	59
Hebert	23	13	56,52		X	372
Lagatu	50	12	24,00		ABSENCE	248
Valeyre	16	6	37,50		X	141
Rigal	43	25	58,14		X	392
Rouvet	129	122	94,57		X	414
Saint Germain	53	42	79,25		X	100
Taris	22	15	68,18		X	199
Dauvin	101	56	55,45	X	X	83
Amiraux	153	87	56,86	?	X	105
TOTAUX	824	519	62,99	3 à 5	15	